

## AVANT-PROPOS

Comme toujours, le présent volume s'inscrit dans la suite des recherches effectuées dans le cadre des séminaires organisés à l'intention des doctorants et autres chercheurs de la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi, ou d'ailleurs, avec la collaboration de la Fondation Konrad Adenauer.

Mais à la différence des éditions précédentes, celle-ci paraît dans un contexte universellement particulier. En effet, la pandémie liée à la maladie de coronavirus (COVID-19) n'a pas épargné le continent africain en général et la République démocratique du Congo en particulier.

Quoi de plus normal, dans ce contexte, que des chercheurs s'interrogent, à un titre comme à un autre, sur divers aspects, essentiellement ceux d'ordre juridique, ou administratif, dans la visée d'en donner l'explication, d'en déceler l'impact, d'en déterminer le cadre normatif et institutionnel d'encadrement aux fins de proposer des mesures supposées idoines et améliorées de prise en charge.

Dans cet ordre d'idées, KALALA ILUNGA MULUMBA Matthias, SANGA KABAMBA Emilie et KAZADI MALALE Doty circonscrivent le cadre d'intervention de l'Etat dans la lutte contre la Covid-19 là où MUMBA KAKUDJI Martial met en évidence le phénomène Covid-19 comme vécu et géré au sein de l'Université de Lubumbashi.

L'impact des mesures prises par l'Etat sur les droits humains est examiné par KALALA ILUNGA MULUMBA Matthias, KALENGA NGOY Marie Thérèse et KIMPESA YA MULENDA.

Ce faisant, MWENZE MINZA Martin et KALAMA KASEBA Odon descendent une corrélation entre le réchauffement climatique et la pandémie dans le cas précis de la Province minière du Haut-Katanga.

MUMBA KAKUDJI Martial et MFUAMBA MULUMBA Isidore analysent le cadre juridique du couvre-feu décrété par le gouvernement congolais dans la lutte contre la propagation de la Covid-19 dans la ville de Lubumbashi et la mise en pratique sur place.

Ce volume contient enfin aussi un article sur l'impact des mesures étatiques en raison de COVID 19 au Nigéria, notamment par rapport le droit à la vie et le droit à la santé. L'article de BONTUR LUGARD Sunday permet un regard au-delà des frontières.

A s'en rendre à l'évidence, les scientifiques ont conscience de toute la mesure de la délicatesse des questions abordées. Il en va de la quête de l'affermissement de cet Etat de Droit toujours voulu effectif en la République Démocratique du Congo en particulier et dans la Région des Grands Lacs africains en général.

Pour finir, les participants réitèrent leur reconnaissance à l'endroit de leurs encadreurs parmi lesquels le Professeur Dr KALALA ILUNGA Matthiesen de l'Université de Lubumbashi en République démocratique du Congo et le Professeur Dr HARTMUT HAMANN, de l'Université Libre de Berlin en Allemagne. Qu'ils s'en trouvent amplement et généreusement remerciés, et, avec eux, toute la Fondation KONRAD ADENAUER.

Aussi, faut-il rappeler ici que les analyses et avis divers contenus dans ce volume n'engagent que la responsabilité personnelle de leurs auteurs et donc nullement et d'aucune manière les responsables du programme, moins encore la Fondation KONRAD ADENAUER. Nos vœux demeurent le même : la continuité et la réussite du programme et l'amélioration de la qualité des études proposées.

Kalala Ilunga Matthiesen   Martial Mumba Kakudji   Laurent Ngoy Ndjibu   Hartmut Hamann